



## Recommandation 21 (1949)

# Suite donnée aux recommandations

Assemblée parlementaire

(Doc. 71, titre II, alinéa a)

L'Assemblée Consultative demande également au Comité des Ministres de bien vouloir lui soumettre des propositions conformes aux Recommandations 9 à 20, ainsi qu'un rapport sur les progrès réalisés en la matière depuis la session ordinaire de l'Assemblée Consultative.

